



Accueil de loisirs

« Les Farfadets »

Qu'est-ce que l'accueil de loisirs « Les Farfadets » ??

- Une structure agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports et soumis à une réglementation stricte.
 - Un lieu pour s'amuser, réfléchir, bouger, rencontrer, découvrir, imaginer, expérimenter, apprendre, créer...
 - Des animations construites en lien avec des objectifs bien définis.
 - Une équipe d'animation diplômée et expérimentée pour être à l'écoute des envies et des projets des enfants, avec des temps de paroles et d'échanges quotidiens.
 - Des espaces pour se poser, ou se reposer.
 - Des ateliers adaptés et variés (manuelles, sportives, artistiques, culinaires,...) sont proposés chaque jour.
 - Chaque enfant pourra également choisir de faire une activité calme, autonome à la place des activités proposées s'il en exprime le souhait (Jeux Bulle).
- Ainsi, tous les enfants pourront choisir, et/ou organiser des activités selon leur envie du moment.

Le projet pédagogique est à votre disposition à l'accueil de loisirs.

Règlement intérieur

Horaires : A partir de la rentrée scolaire 2018-2019, l'accueil de loisirs ouvrira les mercredis durant la période scolaire et du lundi au vendredi durant les vacances scolaires, de 7h30 à 18h15

Le matin, les enfants doivent être accompagnés par leurs parents jusqu'à leur prise en charge par l'équipe pédagogique (sauf autorisation).

Accueil du matin : de 7h30 à 10h (début des regroupements à 9h30)

Accueil du midi : de 11h30 à 12h

Accueil de l'après-midi : de 13h30 à 14h

Accueil du soir : de 16h30 à 18h15

Permanence: lundi/mardi/jeudi/vendredi de 9h à 12h (sauf cas exceptionnels)

Inscriptions :

Bulletin d'inscription à renvoyer au plus tard une semaine avant les dates souhaitées (ou cas exceptionnel, au moins 2 jours avant la date souhaitée)

Un mail de confirmation vous sera envoyé en fonction des places disponibles et fera office de validation de l'inscription.

L'inscription sera prise en compte seulement après réception de la fiche sanitaire (annexe1), de l'attestation d'assurance extra-scolaire et de la photocopie des vaccinations obligatoires (DTP)

ATTENTION : -L'annulation d'une réservation doit se faire au moins 7 jours avant la présence de l'enfant (sauf raison médicale avec justificatif).

-Un repas peut être annulé au maximum la veille.

En cas d'annulations hors délais, les journées et repas vous seront facturés.

Repas du midi :

Le repas est pris au lycée René Billères les mercredis durant l'année scolaire. Il est pris à la maison de retraite de Vieuzac durant les vacances scolaires.

Un pique-nique pourra être demandé aux familles en fonction des sorties et des activités.

Tarifs :

Nous vous proposons un accueil à la journée ou à la 1/2 journée (La présence simple sur le temps du midi est considérée comme une présence à la demi-journée).

La facturation est appliquée en fonction quotient familial (annexe 2) et sera effectuée au début du mois suivant la présence de l'enfant.

Programmation :

Elle est à votre disposition à l'Accueil de Loisirs, sur les sites internet de la commune d'Argelès-Gazost et de la Fédération des Foyers Ruraux.

Elle contient les orientations fixées, les objectifs, les projets et les sorties « phares » qui seront vécus par les enfants.

Un programme détaillé sera envoyé une semaine avant aux familles inscrites, de façon à pouvoir anticiper le matériel ou la tenue spécifique de certaines activités.



Accueil de Loisirs « Les Farfadets »

**19 av de la marne. Ancienne gare
65400 Argelès Gazost**

Mail : lesfarfadets65@wanadoo.fr



Inscriptions (cocher les dates souhaitées)

Un mail de confirmation de l'inscription vous sera envoyé pour validation

Merci de fournir la fiche sanitaire et les documents nécessaires

Nom/Prénoms de l'enfant :

Adresse mail :Tél :

JOUR	matin	repas	Après midi	JOUR	matin	repas	Après midi
05/09				19/12			
12/09				09/01			
19/09				16/01			
26/09				23/01			
03/10				30/01			
10/10				06/02			
17/10				13/02			
07/11				13/03			
14/11				20/03			
21/11				27/03			
28/11				03/04			
05/12				10/04			
12/12				17/04			

JOUR	matin	repas	Après midi	JOUR	matin	repas	Après midi
08/05				12/06			
15/05	Férié			19/06			
22/05				26/06			
29/05				03/07			
05/06							

Je soussigné, NOM/Prénoms :accepte le règlement intérieur de la structure et inscris mon enfant aux dates indiquées ci-dessus.

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :